



Municipalité de Sainte-Sabine

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 25-03 CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10-350

Prenez avis que, ne pouvant pas être traité à la séance du **le 10 novembre 2025**, que le **12 janvier 2026**, dans la salle des délibérations du conseil, à l'édifice municipal, situé au 185, rue Principale, à Sainte-Sabine, **à compter de 20h**, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sabine, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire : Entrepasage Farnham inc.
Demandeur : Marc Chenier
Numéro de lot : 4 376 942
Adresse du site concerné : 2452 Route 235
Zone no. : SSB-01

DM-25-03

Cette demande concerne les dispositions réglementaires de la grille SSB-01 du *Règlement de zonage 2007.07.291*, relativement les marges d'implantation.

Nature de la demande :

Ce projet est dérogatoire, puisque les marges avant et arrière projetées seraient de 13.38 mètres et 5.85 mètres, ce qui contrevient aux marges de 15 mètres pour la cour avant et de 7.5 mètres pour la cour arrière tel que stipulé dans la grille de zonage SSB-01 du *Règlement de zonage 2007.07.291* :

Raison invoquée :

Le terrain est étroit et le bâtiment qui est existant est déjà dérogatoire dans ses marges. En respectant les marges, telle qu'indiqué dans la grille de zonage SSB-01, ferait en sorte que le nouveau bâtiment ne serait plus apte à recevoir l'usage projeté, soit des mini-entrepôts.

La demande vise donc l'approbation d'un permis de construction pour l'ajout d'un bâtiment qui aurait pour effet de réduire la distance de la marge de recul avant à 13.38 mètres, au lieu de 15 mètres et 5.85 mètres au lieu de 7.5 mètres, comme l'exige la grille des usages SSB-01 du *Règlement de zonage 2007.07.291*.

Donné à Sainte-Sabine ce 22^e jour de décembre 2025.

Chantal St-Germain
Directrice générale et greffière-trésorière